



MAIRIE DE THUSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2022 à 20h
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL2022-014

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION**

7 5 SUBVENTIONS

Rapporteur : Joël Mugnier

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 30 mars 2022

Le 5 avril 2022 à 20h00 heures, le Conseil municipal de la commune de Thusy, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la commune de Thusy, situé Place du tilleul sous la présidence de Joël MUGNIER, Maire de Thusy.

PRÉSENTS

BARELLE Stéphanie, BERTHET Laura, BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, FABBIAN Serge, GOLLIET-MERCIER Joëlle, JACQUEMIN Pascale, MUGNIER Joël, STRADY Karen.

ABSENTS EXCUSÉS

CARTIER Roland, GONTHIER Thomas, LAPERRIERE Murielle, VIDAL Emmanuel.

ONT DONNÉ PROCURATION :

CARTIER Roland a donné pouvoir à MUGNIER Joël,
LAPERRIERE Murielle a donné pouvoir à CADOUX Christine,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BULLE David

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Thusy peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : implantation de nouveaux panneaux de signalisation et marquages au sol, notamment pour matérialiser des passages pour piétons. Le coût prévisionnel de ces aménagements est d'environ **5 470€ HT**.

La subvention pouvant être attribuée est de 30% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 30 000 € (soit une subvention maximale de 9 000 €)

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière :		Dotations et subventions :	
• Nouveaux panneaux de signalisation (Signaux Girod)	3 121.57€	• Amendes de police (30%)	1 640.87 €
• Marquages au sol et sécurisation (Alpes Marquage)	2 348.00€	Autofinancement	3 828.70 €
Total	5 469.57 €	Total	5 469.57 €

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2022.

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2122-21

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante,

DÉCIDE
à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au près du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi délibéré - ont signé au registre, tous les membres présents à la séance

Pour Extrait Conforme,

Fait à THUSY le 06/04/2022

Joël MUGNIER
Maire de Thusy



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire le :

Transmis en Préfecture le :

Publication le :